



Cotisation « Maison des lycéens »

La MDL contribue à la vie sociale et culturelle du lycée par la réalisation de projets et manifestations diverses : fête de Noël, Percent, bal de fin d'année, etc...

La MDL gère le **foyer des élèves** lieu de rencontre et d'activités diverses (club échecs, club théâtre, club de musique, club bd, club jeu de GO, club chant, etc.)

Le financement de ces activités est assuré par la « Maison des lycéens » qui est une association animée et gérée par les élèves.

Afin de pouvoir continuer à financer ces moments de convivialité chers aux lycéens VOTRE contribution est nécessaire !

➡ La cotisation MDL est fixée à 18 euros dont 4 euros seront reversés à l'Association Sportive.

- Paiement par chèque à l'ordre de la MDL Maison Des Lycéens
- Paiement par virement sur le compte de la MDL Maison Des Lycéens du Lycée M. Yourcenar FR76 1027 8012 0000 0201 9500 143
PRÉCISER dans l'objet NOM et PRENOM de l'élève ainsi que son niveau 2de, 1^{ère} ou terminale.



Association Sportive

Intégrée à la MDL, l'Association Sportive est affiliée à l'UNSS.

Elle propose différentes activités telles que le basket-ball, le futsal, le badminton, le tennis de table, la gymnastique, la danse, la PPG (préparation physique générale), la course à pied et le cross-country, la natation, l'escalade... et bien d'autres activités sont possibles selon la demande et la motivation de chacun...

L'association organise également des sorties ponctuelles, de « pleine nature », comme des sorties escalade en salle et en falaise, des sorties raquettes à neige, canoë, randonnée, ski, raid nature (...)

Enfin, au-delà des pratiquants et des compétiteurs, nous encourageons et nous formons les volontaires aux rôles de juge, jeune officiel, arbitre, coach, jeune reporter lors des rencontres et championnats, sans qui ces manifestations ne pourraient pas avoir lieu.

Les entraînements et les créneaux horaires : tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h30 à 13h45 sur les installations du lycée. Les rencontres et les championnats officiels se déroulent le mercredi après-midi, tout comme les sorties ponctuelles de « pleine nature ».

Pour qui ? Tous les élèves intéressés, quel que soit leur niveau de pratique, de débutants à experts, pour le plaisir ou/et la compétition... pour passer un bon moment et se retrouver entre copains et copines...

Les professeurs d'EPS



Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

Le CVL est présidé par le chef d'établissement et un élève vice-président ; il se compose de 10 représentants élèves (élus au suffrage universel) et des personnels du lycée. Il oeuvre à l'amélioration de la vie quotidienne au sein du lycée.

Le CVL est le lieu où sont débattues toutes les questions concrètes qui traversent la vie de votre établissement : règlement intérieur, soutien scolaire, orientation, organisation du temps scolaire, aménagement des espaces, hygiène et sécurité, vie associative ou encore utilisation des fonds lycéens... Le CVL est une instance de dialogue et d'échanges entre lycéens et adultes de la communauté éducative.

Les élus du CVL s'expriment librement. Ils font valoir leurs points de vue et attentes. Ils évoquent les problèmes et les préoccupations. Le CVL permet l'échange des idées et ses élus sont les porte-paroles de la communauté scolaire

Le CVL est une force de proposition. Vos représentants lycéens émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions qui sont systématiquement transmis au conseil d'administration.

Comment se faire élire ?

Les élèves qui souhaitent représenter leurs camarades peuvent se présenter à cette élection au suffrage universel direct. Ils doivent remplir une déclaration de candidature avec une « profession de foi », c'est-à-dire ce que l'élève souhaite voir évoluer au lycée. A retirer à la Vie Scolaire fin septembre.